

Aides publiques et financements en matière d'environnement et d'énergie



- Aides à l'investissement et constitution de dossier, CBC
- Aides au financement, Service développement économique UCM
- **Pause**
- Aides fédérales et régionales en environnement, Service Environnement UCM
- Aides énergie, Service Energie UCM



Aides publiques et financements en matière d'environnement et d'énergie

- I. Fédéral:

- Eco-chèques, Vélos d'entreprises, Fiscalité voitures de société et déduction pour investissement en R&D respectueux de l'environnement

- II. Régional:

- Primes, Bourse, prêt, aide, chèques, subventions, ...
- Innovation, conseils, recherche et développement, stage exploratoire, faisabilité technique, formations, ...

Aides fédérales

1. Eco-chèques

Chèques **exempts de cotisations sociales** et **exonérés d'impôt**, octroyés pour l'achat de produits/services écologiques

- via une convention collective de travail sectorielle ou d'entreprise ou en l'absence de délégation syndicale par une convention individuelle écrite avec le travailleur;
- valeur faciale de 10 € pour un montant cumulé de max 250 €/an ;
- période de validité de 24 mois à dater de leur émission.



Aides fédérales

2. Vélos d'entreprise

Employeur: la mise à disposition d'un vélo d'entreprise à un travailleur, frais d'entretien et de garage compris.

Déduction, jusqu'à 120 %, des frais de l'employeur pour :

- les abris à bicyclette construit ou reconstruit,
- la mise à disposition de vestiaires ou l'aménagement de sanitaires,
- la mise à disposition de bicyclettes (ou équipements).

Bénéficiaires: Les entreprises peuvent adresser une indemnité kilométrique de 0,22 €/km (exercice d'imposition 2016), **exonérée d'impôt et de cotisations sociales**.

3. Fiscalité des voitures de société (pm)

1. Employeurs: cotisation CO2 trimestrielle à ONSS si usage particulier du véhicule (min 25€)

2. Utilisateurs : Formule d'évaluation fiscale de l'avantage de toute nature (ATN) des véhicules de société :

= **valeur catalogue x % dégressivité x 6/7 x % CO2**

- Le pourcentage CO2 de base = **5,5 %**, pour une émission CO2 de référence de 110 g./km (essence, LPG ou gaz naturel) et 91 g./km (diesel) → augmenté ou diminué de 0,1 % par gramme de CO2 (maximum = 18 % et minimum = 4 %)

véhicules **100 % électriques** (taux d'émission CO2 de 0 g./km)

→ pourcentage CO2 = 4 %.

- ATN = Minimum 1250 € par an en 2015

4. Déduction pour investissements en R&D respectueux de l'environnement

Exercice imposition 2016 (MB 27.04.2105)	Personnes physiques	Sociétés et PME
Brevets	13,50%	13,50%
Horeca (système d'épuration d'air)	13,50%	13,50%
Investissements économiseurs d'énergie*	13,50%	13,50%
Investissement R&D respectueux de l'environnement - déduction unique*	13,50%	13,50%
Investissement en sécurisation	20,50%	20,50%
Autres investissements	3,50%	4%
Investissements favorisant la réutilisation de récipients pour boissons et produits industriels	-	3%
Déduction étalée	10,50% (- de 20 personnes) 20,50%	20,50%

* Attestations requises

Aides régionales

1. Bourse Innovation Développement Durable

Maximum 80 % des dépenses éligibles liées au **développement du projet**, avec un plafond de 15.000 €.

Les dépenses admissibles :

- toute mission de consultance utile à la mise en œuvre du projet ;
- fabrication de prototypes de nouveaux produits ;
- enquêtes marketing, études technico-économiques et protection de la propriété intellectuelle ;
- acquisition ou location d'équipements indispensables réalisation des travaux de recherche et mise en œuvre du projet (sauf matériel informatique, frais de télécommunications, bureautique et matériel roulant)(max 50%) ;
- autres dépenses de toute nature engagées pour les besoins du projet, (max 5 % des dépenses admissibles).

Aides régionales

2. NOVALLIA, prêt pour l'innovation (pm)

Financement de projet d'innovation au sein des PME, permettant la création de valeur ajoutée et d'emplois en Wallonie, en matière de produit final ou de process de fabrication

- 1 des critères de sélection important = Impact sur la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie
- taux d'intérêt égal au minimum au taux Euribor-Irs (peut être ramené au taux plancher de 2% pour les jeunes entreprises innovantes)
- durée du prêt : 10 ans maximum (max 500 000 euros)
- maximum 40% des besoins en financement du projet d'innovation
- cumulable avec d'autres financements publics (maximum 75% des besoins totaux)

Aides régionales

3. Programme FIRST – Entreprise (pm)

Réduction salariale relative à l'engagement d'un chercheur pour mener une recherche et d'assurer sa formation par le biais d'un stage dans :

- une Unité de Recherche Universitaire,
- un Centre de Recherche agréé ou associé à une Haute école
- un organisme public de recherche.

Les dépenses admissibles comprennent :

- la charge salariale du chercheur (50% - GE, 60% - ME, 70% - PE)
- des frais généraux correspondant à 10% de la charge salariale du chercheur ;
- un montant de 5.000 € par semestre à l'organisme d'accueil partenaire.

Thèmes, entre autres, éligibles : les matériaux nouveaux, les technologies environnementales, l'énergie.

Aides régionales

4. SESAM (pm)

Aide à l'emploi pour le secteur marchand en Wallonie

Aide forfaitaire et dégressive à l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés pour des entreprises de moins de 50 travailleurs (dès ½ ETP)

L'aide est octroyée de manière dégressive pour une durée de trois ans maximum :

- 10000€, 7500€ et 5000€ (pour un ETP)
- Possibilité de majoration de 2500€ par an (premiers engagements, âge, ...)
- Maintien de l'effectif engagé pendant 6 ans.

Thèmes éligibles, entre autres : amélioration produits, techniques de production, procédés et services via technologies innovantes et amélioration du fonctionnement ou activité de l'entreprise vers le développement durable.

5. Technologies environnementales (pm)

- ✓ Pôle de compétitivité Greenwin : chimie verte, construction et matériaux durables, technologies environnementales
 - ➔ subvention de projets de recherche (via appel) incluant grande entreprise, PME, centres de formation et d'unités de recherche
- ✓ Les clusters regroupent des entreprises au sein d'un même réseau (soutien technique, veille technologique, groupes projets, études) :
 - TWEED (Technologie Wallonne Energie - Environnement et DD)
 - VAL + (Valorisation des déchets solides)
 - Cap 2020 (Constructeurs, Architectes, Producteurs de matériaux et services)
 - Plastiwin (plasturgie)

6. Chèques technologiques (pm)

Le **chèque technologique** aide les PME à innover.

- Valeur nominale = 500 €, (25% PME, 75% RW)
- 40 chèques max / an, valeur de 20 000€ (5000€ dépensés)
- Contrat avec un des 34 centres agréés en Wallonie

Les chèques technologiques servent à payer des prestations effectuées par un **centre de recherche agréé**.

Quelque soit le secteur d'activité, au **stade exploratoire, en phase de faisabilité technique ou à l'étape de développement**, les chèques technologiques couvrent une large gamme de prestations technologiques.

Aides régionales

7. Chèque-Formation(pm)

Le Chèque-Formation est valable pour une heure de formation par travailleur en formation.

- Prix d'achat = 15 €, pour une valeur faciale de 30 €
- 100 à 800 chèques-formation/an, selon la taille de la PME (250p max)
- Plus de 350 opérateurs agréés en Wallonie
- Frais de formation fiscalement déductibles et récupération TVA

Les domaines de formation, liés à l'environnement sont :

- Conseil et gestion de l'environnement, Pollution et traitement des déchets, Gestion énergie, Gestion de l'eau, Protection du milieu naturel, Animation environnement, Gestion qualité,...

Aides régionales

8. Crédit-adaptation (pm)

Subvention horaire forfaitaire par travailleur de 9 € (PME) ou de 6 € (GE), avec une majoration de 1 € en zone de développement, max 150h/p et 80000 € par entreprise par période de 2 ans

La **formation** doit être **qualifiante**, **spécifique** et **collective** (minimum 3 travailleurs, durée de 1 à deux ans) et être liée, entre autres, à

- la mise en place d'un système de management de l'environnement (ISO 14001, EMAS) ;
- toute autre formation nécessaire pour adapter votre entreprise aux mutations industrielles, organisationnelles ou technologiques.

Plan de formation à valider par le FOREM

Aides régionales

9. Prime aux services de Conseil en matière de gestion environnementale et en stratégie de développement durable (pm)

Subvention de 50 % des honoraires des consultants agréés, plafonnée à 620 €/jour (HTVA) - maximum 12.500 € :

- action ciblée en matière de gestion de la qualité (ISO 14001, EMAS, HACCP, etc.), de normes de sécurité (VCA, BeSaCC, etc.) et/ou de normes environnementales. Mission étalée sur 12 mois maximum.
- Diagnostic global et mission/actions en matière de gestion environnementale et en stratégie de développement durable, à l'exclusion des études d'incidence. Mission étalée sur 24 mois maximum.
- PME maximum 100 p

10. Subventions à la plantation et à l'entretien de haies vives, vergers et alignements d'arbres

Subvention calculée sur une base forfaitaire variant selon les travaux (plantation ou entretien). Maximum 80% du coût réel des travaux.

- Montant indexé de 20% en zone Natura 2000/réserve naturelle,
- Subvention doublée si travaux réalisés par une entreprise,
- Conditions et précautions particulières (seuils minimum et maximum de plantations, écartement, espèces indigènes, méthode et fréquence de taille, etc.)
- Demande préalable auprès SPW-DNF

Service Environnement UCM

Missions d'information et de sensibilisation:

- Mise à disposition **d'outils** et diffusion d'information (via [site ucm.be/environnement](http://site.ucm.be/environnement) et Union et actions)
- Organisation de **séances d'information**
- **Helpdesk** de première ligne
- **Orientation** de la TPE vers **l'expert compétent**



Site internet: www.ucm.be/environnement



Mais aussi :

- des capsules vidéos*,
- des extraits de conférences,
- des fiches enviro-pratiques,
- des publications

Obligations environnementales:

- Permis d'environnement,
- Déchets,
- Sols,
- Eau,



Merci de votre attention

Sandrine DAVID

Yann DUCATTEUW

Jean-Yves MARION

Conseillers en environnement

service.environnement@ucm.be

www.ucm.be/environnement

The logo for UCM (Union des Citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale) is displayed in the bottom right corner. It consists of the letters 'UCM' in a bold, white, sans-serif font, enclosed within a blue rounded rectangular border. The logo is positioned on a white rectangular background that is slightly tilted.